

qui faisait suite au 62, et le premier seulement des trois psaumes *Laudate*. De la Septuagésime à Pâques, les deux psaumes de laudes sont le *Miserere* et le *Confitemini*. Nous retrouvons du reste le *Miserere* à toutes les laudes de la semaine quand nous sommes en Avent, de la Septuagésime à Pâques, et dans les vigiles où l'on fait l'office de la Férie, comme aussi pendant les Quatre-Temps. Il y a là une disposition qui détonne sur l'ensemble, mais qui n'est pas sans motifs. Les laudes fériales de l'office actuel commencent toutes par le psaume *Miserere mei Deus*, les laudes nouvelles ne s'ouvriront de cette manière que dans les temps de pénitence et de deuil. On comprend très bien que le pape ait voulu conserver pour ce temps le chant de pénitence, qui est le plus bel acte de contrition qui puisse toucher le cœur de Dieu, puisque l'Esprit saint lui-même l'a inspiré. Les vêpres du dimanche sont intégralement conservées comme celles que, depuis de longs siècles, les fidèles sont habitués à entendre ou à chanter. Complies sont encore identiques à cette différence près qu'ils ne se composent plus que de quatre psaumes, le psaume 30 ayant été transporté à sexte du lundi, où il est d'ailleurs coupé en trois parties. Nous avons un exemple de cette coupure à complies de l'ancienne récitation, car ce psaume qui est assez long ne comptait dans cette heure que les six premiers versets. C'est aussi une règle de la nouvelle distribution du psautier de couper les psaumes trop longs. Ainsi le psaume *Diligam te Domine* que nous récitons intégralement au IIe nocturne du dimanche, constitue les trois psaumes du IIe nocturne du lundi. Cette coupure des psaumes est fréquente dans le nouveau Bréviaire. Les cantiques sont augmentés; ils sont au nombre de 18, alors qu'ils étaient seulement 12 dans l'ancienne récitation.

— A la fin du Bréviaire, il y a l'office complet des défunts.